



Groupe socialiste du  
Conseil de ville de Delémont

Delémont, le 25 février 2019

### Question écrite

#### Participations et garanties : état des lieux

Pour accomplir certaines de ses tâches, la commune coopère avec des institutions externes : syndicats, fondations ou autres. On pense au SEOD, au SEDE, à Clair-Logis, à Sacen SA, .....à la Coopérative d'habitation.

La commune participe à la gestion de ces entités comme à leur financement. Avec cette question nous demandons de définir le périmètre des engagements de la commune et de préparer le passage à MCH2 qui spécifie que les comptes comportent une annexe (« art 32 e du décret cantonal sur les finances communales) qui contient le tableau des participations et des garanties.

Lors d'une question antérieure sur les institutions externes auxquelles la commune prend part, un tableau comportant l'ensemble des collaborations communales avait été présenté au Conseil de ville. Nous demandons au Conseil communal de compléter ce tableau en y reportant les implications financières engagées ou potentielles de la commune dans le sens du décret cantonal sur l'administration financière des communes.

Nous remercions le Conseil communal pour sa réponse.

Pour le groupe socialiste,

Marc Ribeaud

*M. Ribeaud*

*M. Müller*

*P. Rieder*

*M. Messerli*

*B. Nussli*

*P. Nussli*

*R.*

*J.*

*P. B.*

*M. G.*

*B.*

*M. H.*